



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 23 Février 2021

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation :

17 Février 2021

Affichage convocation :

17 Février 2021

L'an deux mille vingt et un

Le vingt trois Février à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie,

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis,
BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent,
DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle,
LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 23 Février 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Approbation des comptes de Gestion 2020
- Approbation des comptes administratifs 2020
- Renouvellement de la Convention de médecine préventive
- Étude des missions de Contrôle technique de construction et de Sécurité et de protection de la santé relatives au Lotissement de la Rue des Clausets
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la Rue Saint Loup
- Étude d'un devis pour pose d'une armoire électrique
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 23 Février 2021

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation :

17 Février 2021

Affichage convocation :

17 Février 2021

L'an deux mille vingt et un

Le vingt trois Février

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Approbation des Comptes de Gestion 2020

Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation des comptes administratifs 2020, il est nécessaire de vérifier si les dépenses et recettes inscrites sont identiques à celles des comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les dépenses et recettes de chacun des comptes doivent être parfaitement identiques. Suite à l'étude des différents comptes de gestion, il apparaît que les comptes administratifs sont en accord avec ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les Comptes de Gestion 2020, à l'unanimité des membres présents.

Approbation des Comptes Administratifs 2020

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2020 de la Commune et du budget annexe « Lotissement ».

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes de 2020 pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

L'ensemble des dépenses et recettes 2020 est donc présenté au Conseil Municipal, en commençant par la Commune puis le Lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur ROGER Sylvain, 1^{er} adjoint :

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2020 de la Commune ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2020 du Lotissement.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive

Monsieur le Maire explique que les collectivités sont tenues d'effectuer le suivi médical de leurs agents afin d'éviter toute dégradation de leur état de santé. De ce fait, les agents employés au sein de la Fonction Publique Territoriale doivent effectuer une visite médicale tous les 2 ans, une visite médicale supplémentaire peut avoir lieu sur demande de l'agent. Afin d'organiser ces visites, le Centre de Gestion propose de conventionner avec son service de médecine préventive.

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion programmerait lui-même les visites tous les 2 ans et se chargerait d'adresser la conclusion de ces visites à la Commune.

Le coût serait de :

- ❖ 43 € par an et par agent de participation forfaitaire ;
- ❖ 70 € pour chaque examen médical.

Monsieur le Maire explique que 3 agents seraient concernés par la participation forfaitaire et que 2 agents seulement le seraient pour les examens médicaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- APPROUVE l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- INSCRIT les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Étude des missions de Contrôle technique de construction et de Sécurité et de protection de la santé relatives au Lotissement de la Rue des Clausets

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de construction des 2 maisons jumelées qui vont avoir lieu Rue des Clausets, il convient de faire appel à des organismes qui auraient la charge de la mission de Contrôle technique de construction et de la mission de Sécurité et de protection de la santé.

Monsieur le Maire annonce que 4 cabinets ont été sollicités pour l'envoi d'offres : SOCOTEC, APAVE, DEKRA et VERITAS.

Monsieur le Maire présente les offres de chaque cabinet pour chacune des deux missions.

Au vu de ces offres, le Conseil Municipal :

- RETIENT l'offre du cabinet APAVE pour la mission de Contrôle technique de construction ;
- RETIENT l'offre du cabinet SOCOTEC pour la mission de Sécurité et de protection de la santé.

Enfouissement des réseaux – Rues Saint Loup et de la Basse Commune

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de voie piétonne et cyclable le long de la Rue Saint Loup. Monsieur le Maire explique qu'il pourrait être judicieux de réaliser l'enfouissement des réseaux électrique,

téléphonique et d'éclairage public de la Rue Saint Loup et de la Rue de la Basse Commune simultanément. Une estimation a été demandée au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) auquel adhère la Commune. Cette estimation s'élèverait à 102 000 € TTC à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal à ce sujet et propose de demander une étude détaillée au SDEA.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- EST FAVORABLE à la réalisation de ces travaux ;
- DEMANDE une étude détaillée au SDEA afin de connaître le coût exact de ces travaux.

Demande d'aide au titre du Plan de relance « Alimentation locale et solidaire »

Monsieur le Maire explique que depuis quelques mois, un petit marché a lieu les jeudis soirs sur le parking de la salle des fêtes avec divers marchands tels qu'un maraîcher, un vendeur de volailles, un ostréiculteur, un apiculteur, ...

Monsieur le Maire explique que diverses installations pourraient être mises en place afin de permettre l'installation d'autres marchands. Il précise le coût de ces installations, notamment la pose d'un coffret électrique permettant de desservir en électricité les exposants ayant des vitrines.

Monsieur le Maire annonce qu'un plan de relance a été engagé par le Gouvernement afin de soutenir le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité. Il précise qu'une enveloppe de 180 000 € est mobilisée pour le Département de l'Aube et que la Commune peut solliciter une aide financière au titre de ce Plan de relance afin de soutenir son marché qui ne demande qu'à grandir. Monsieur le Maire présente un plan de financement, le coût total des dépenses s'élève à 3 052.25 € HT.

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE une aide financière au titre du Plan de relance « Alimentation locale et Solidaire » ;
- PRESENTE le plan de financement du projet joint en annexe de cette délibération ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'adresser le dossier complet de demande d'aide aux services de l'Etat.

Informations diverses

Réunions diverses :

- 1) Monsieur le Maire fait le point sur les différentes réunions auxquelles il a participé que ce soit en présentiel ou en distanciel, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. Il a participé en présentiel à deux conseils communautaires de Troyes Champagne Métropole (TCM), à un conseil syndical du SIEDMTO notamment.
- 2) Madame LAMOTTE Marie Thérèse, conseillère municipale, annonce les points évoqués dans le compte-rendu d'activité adressé par le SDEA à chacun des titulaires. Elle présente dans les grandes lignes le budget 2021 et les investissements réalisés en 2020.
- 3) Monsieur AZIERE Francis, conseiller municipal, explique les différents points abordés lors de la Commission Développement Durable du 21/01/2021 à laquelle il a participé en distanciel.
- 4) Madame BOURSON Marie-Charlotte, conseillère municipale, évoque les différentes décisions prises par le Conseil Syndical du SIVOS : achat de 6 écrans pour les écoles, mise aux normes de l'école de Rouilly-Saint-Loup, ...
- 5) Madame GOGIEN Florence, adjointe, fait le point sur les quelques manifestations qui ont eu lieu et notamment sur le Noël des enfants et la distribution des colis aux aînés.

Bien en état d'abandon dans le lotissement des Quatre Vents

Monsieur le Maire explique qu'un bien bâti se trouve en état d'abandon dans le lotissement des Quatre Vents et que cette cabane est un véritable problème pour les voisins.

Il explique que malgré la venue du Conciliateur de Justice et malgré la consultation du service des Impôts Fonciers, aucun propriétaire vivant n'a pu être retrouvé.

La Commune a donc engagé une procédure de « bien sans maître » afin que cette propriété puisse être reconnue comme à l'état d'abandon et de ce fait, puisse être récupérée par la Commune pour démolition.

Un procès-verbal faisant état de l'abandon de cette propriété a été rédigé et est affiché durant 3 mois à la Mairie ainsi que sur le terrain.

Travaux effectués par l'employé communal

Monsieur le Maire annonce les différents travaux menés par Monsieur VIEIRA José, l'employé communal. Il explique également que l'employé communal du SIVOS est en arrêt maladie depuis quelques mois et que de ce fait, José VIEIRA va être mis à disposition du SIVOS pour l'entretien et les diverses petites réparations qui pourraient être nécessaires à l'école de Rouilly-Saint-Loup.

Les heures effectuées par l'employé communal seront facturées au SIVOS.

Lupirullien :

Monsieur le Maire explique que le bulletin municipal « le Lupirullien » existe depuis 6 ans dans son ancienne forme. Une envie est née de modifier le visuel de ce bulletin municipal et de créer une commission qui serait destinée à innover et à créer un bulletin plus « collectif ».

Madame LAMOTTE, Madame GOGIEN, Monsieur ROYER, Monsieur AZIERE et Monsieur CASTEX se sont donc réunis pour modifier quelque peu ce bulletin. D'autres annonceurs ont été trouvés et une nouvelle imprimerie a été contactée pour modifier le visuel.

Manifestations à venir :

Monsieur le Maire annonce que le vide-greniers du mois d'avril n'aura pas lieu, en accord avec Monsieur LUDOT Jean-Raymond, conseiller municipal et principal organisateur.

Les festivités du 14 Juillet ne sont pour l'instant pas annulées, cependant leur maintien est bien entendu conditionné par l'évolution de la crise sanitaire.

Prochaines élections :

Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 Juin 2021.

Circulation alternée Route de Baires :

Des arbres ont été abattus le long de la Route Départementale située Route de Baires. La circulation sera donc régulée les 1^{er} et 2 mars derniers.

Remplacement du matériel informatique :

Le matériel informatique du secrétariat de Mairie a été remplacé car il était devenu vétuste et très peu sécurisé.

Assemblée Générale des sapeurs-pompiers :

Un nouveau camion sera acheté en 2021 pour les interventions des sapeurs-pompiers de Rouilly-Saint-Loup.

Une sécurisation du local est également en projet avec le remplacement de la porte et la pose d'une alarme.

Enquête publique :

Une enquête publique est actuellement en cours pour l'élaboration du zonage d'assainissement. Elle a lieu du 15 Février au 18 Mars.

26 logements à Menois :

Monsieur le Maire fait le point sur la construction des 26 logements en cours sur l'ancien parking du Domaine de Menois.

Séance levée à 22H40.